
Séance du 25 mars 2005

OBJET : Plan Local de l'Habitat en Volvestre.

L'an deux mille cinq et le 25 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, DISCAZEUX Philippe, GATZLER Catherine, HANNINGER Ursula, LOPEZ Manuel, ROSELLO José, SEPOLD Alex.

EXCUSEE : COT Mélanie

Monsieur DISCAZEUX Philippe a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local de l'Habitat est un projet inscrit au Contrat de Terroir du Pays du Volvestre (1ère tranche), sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Volvestre.

Le diagnostic et les enjeux du PLH ont été adoptés en 2003 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur le Maire rappelle les quatre enjeux pour notre territoire :

1. permettre à tous de se loger sur le Volvestre, équilibrer l'offre d'habitat sur le territoire, diversifier l'offre de logements et assurer la mixité
2. améliorer le logement des populations en situation précaire et lutter contre les exclusions
3. préserver les atouts du territoire, développer l'identité Volvestre
4. assurer le suivi et la mise en œuvre du PLH

Le programme d'actions, troisième et dernière étape, a été approuvé par le Conseil Communautaire le 15 décembre 2004.

Après avoir été adopté, le projet de PLH est soumis, par le président de la Communauté de Communes du Volvestre, aux communes membres. Les conseils municipaux des communes délibèrent à leur tour, avant transmission de ce projet au Préfet.

Ce jour, Monsieur le Maire présente le programme d'actions du PLH au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le programme d'actions du Plan Local de l'Habitat afin de mettre en œuvre les différentes actions sur le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération
certifiée exécutoire a été
publiée et transmise au
Représentant de l'Etat le 5/04/2005



Le Maire, P.BEDEL